

AB AMBULANCE TAXI LA CHARTREUSE
Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros
Siège social : 9 Rue des Alizés,
30133 LES ANGLES
377 684 709 RCS NIMES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 24 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 24 octobre,
A 10 heures,

✓ **La Société L'ENVOL,**

Société par actions simplifiée au capital de 25 000 euros,
Ayant son siège social 9 Rue des Alizés, 30133 LES ANGLES,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NÎMES sous le numéro 902 135 896,
Représentée par Monsieur Hervé RANCILLAC, en sa qualité de Président

Associée Unique de la société **AB AMBULANCE TAXI LA CHARTREUSE,**

En présence de **Monsieur Hervé RANCILLAC**, Président non associé de la Société, et de **Madame Marie BARREDA**, Directrice Générale et associée de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Constat d'une erreur de plume dans le corps des statuts,
- Modification corrélative l'article 3 des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique constate qu'une erreur de plume s'est glissée dans les statuts.

La dénomination sociale étant « **AB AMBULANCE TAXI LA CHARTREUSE** » et ce, conformément aux votes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/06/2008 et non, « AB AMBULANCES TAXI DE LA CHARTREUSE » ou « AB AMBULANCE TAXI DE LA CHARTREUSE » tel que cela peut apparaître par erreur dans le corps des statuts et en contradiction avec l'extrait kbis de la Société.

DEUXIEME DÉCISION

En conséquence, l'Associée Unique décide de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 – DÉNOMINATION

La dénomination de la société reste : « AB AMBULANCE TAXI LA CHARTREUSE ».

----- Le reste de l'article demeure inchangé -----

TROISIEME DÉCISION

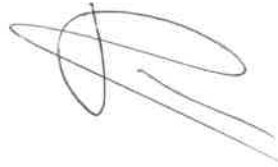
L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La Société L'ENVOL

Associée Unique

P/ elle, Monsieur Hervé RANCILLAC



Madame Maria BARREDA

Directrice Générale



Monsieur Hervé RANCILLAC

Président

